

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Castin'Craft Opaque Pigment</b>		
<b>Autres moyens d'identification</b>			
<b>Code du produit</b>	46345, 46299, 46302, 46280, 46329, 46337, 46353, 46440		
<b>Utilisation recommandée</b>	Colorant pour résines de coulée, résines époxy de coulée et résines époxy.		
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucuns connus.		
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>			
<b>Nom de la société</b>	Environmental Technology, Inc.		
<b>Adresse</b>	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537		
<b>Téléphone</b>	Numéro de téléphone	707-443-9323	
<b>Courriel</b>	mail@eti-usa.com		
<b>Personne-ressource</b>	Technical Director		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC	800-424-9300	

## 2. Identification du/des danger(s)

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Risques pour la santé</b>	Non classé.
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.

### Éléments d'étiquetage

<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mot indicateur</b>	Aucun(s)/aucune(s).
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après l'usage.
<b>Entreposage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**      Aucuns connus.

### Renseignements supplémentaires

Sans objet.

## 3. Composition/Information sur les composants

### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Mica		12001-26-2	<30
Dioxyde de titane		13463-67-7	< 30
I.C. Vert 7 de Colorant		Breveté	<20
Bleu phtalo		Breveté	<20
Talc		14807-96-6	<20

Cette fiche signalétique est une fiche signalétique générique créée pour couvrir les diverses formulations de pigments opaques Castin'Craft. Ce ne sont pas tous les ingrédients nommés ci-dessus qui se retrouvent dans chacun des produits.

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Contact cutané</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux.</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Aucuns connus.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Matériel/instructions de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage</b>	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

#### 7. Manipulation et entreposage

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire</b>	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité</b>	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

#### 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

##### Limites d'exposition professionnelle

##### États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	20 mppcf	

## États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	0.3 mg/m3 0.1 mg/m3 20 mppcf 2.4 mppcf	Poussières totales. Respirable. Respirable.

## ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	15 mg/m3	Poussières totales.

## ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

## États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Bleu phtalo (CAS Breveté)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
I.C. Vert 7 de Colorant (CAS Breveté)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m3	Respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Respirable.

### Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

##### Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** Liquid color paste.

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide. Pâte.

**Couleur** Couleurs opaques.

**Odeur** Piquante.

**Seuil de perception de l'odeur** Non disponible.

**pH** Non disponible.

<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 93.3 °C (> 200.0 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de la vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Insoluble (<0.1%).
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion. Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact cutané</b>	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
<b>Contact avec les yeux.</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats D'essais
Bleu phtalo (CAS Breveté) <b>Aiguë</b> <i>Orale</i>	Rat	15000 mg/kg
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagénéicité de la cellule germinale</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Talc (CAS 14807-96-6)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Non classé.	
<b>Risque d'aspiration</b>	Du fait de sa forte viscosité, ce produit ne constitue pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	

## 12. Informations écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	Données non disponibles.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Données non disponibles.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucuns connus.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Sans objet.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC**

## 15. Données réglementaires

**Réglementations Fédérales  
des Etats-Unis** Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Bleu phtalo (CAS Breveté) Inscrit

I.C. Vert 7 de Colorant (CAS Breveté) Inscrit

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Risque immédiat - Non  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la Pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse**

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit  
chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air,  
Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act** Non réglementé.  
**(SDWA - loi sur l'eau  
potable sûre)**

**États-Unis - Réglementation des états**

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Mica (CAS 12001-26-2)

Talc (CAS 14807-96-6)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and  
Community Right-to-Know Act)**

Bleu phtalo (CAS Breveté)

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

I.C. Vert 7 de Colorant (CAS Breveté)

Mica (CAS 12001-26-2)

Talc (CAS 14807-96-6)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Mica (CAS 12001-26-2)

Talc (CAS 14807-96-6)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Non réglementé.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite**

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

<b>Date de publication</b>	21-juillet-2016
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Version n°</b>	01
<b>Classification HMIS®</b>	Santé: 0 Inflammabilité: 0 Danger physique: 0
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.